

## Documents nécessaires pour une demande relative à la vie scolaire ou étudiante



C

Vie scolaire ou étudiante

Si votre demande concerne  
la scolarité ou la vie étudiante

- le formulaire avec les documents obligatoires (certificat médical, justificatif d'identité, etc.)
- le **GEVA-Sco première demande OU réexamen**, accompagné des documents nécessaires à l'évaluation de la situation

A Documents à joindre obligatoirement à votre demande

Renseignements obligatoires

Merci de conserver un double du dossier de demande

Documents à transmettre	<input type="checkbox"/> - Première demande	<input type="checkbox"/> - Réexamen	Qui contacter ?
<b>GEVA-Sco</b>	<p>Renseigné et détaillé en équipe éducative organisée par le responsable de l'établissement scolaire.</p> <p>À défaut, les besoins de l'élève ne pourront être évalués.</p> <p>L'ensemble des documents est à transmettre à la MDPH par le parent (ou le représentant légal).</p> <p>Seul le dossier complet peut être programmé pour une étude par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.</p> <p><b>Qu'est-ce que le GEVA-Sco ?</b></p> <p>C'est un guide d'évaluation qui permet à la MDPH d'évaluer les besoins de l'élève, en matière de scolarisation, afin de compenser son handicap et proposer, le cas échéant, un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renseigné et détaillé par l'équipe pédagogique avant la date de l'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS).</li> <li>• Complété lors de l'ESS, organisée et animée par l'enseignant référent.</li> </ul> <p>À défaut, les besoins de l'élève ne pourront être évalués.</p> <p>Les éléments d'évaluation sont remis à l'enseignant référent, par les professionnels, lors de l'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS), pour transmission du dossier complet à la MDPH dans les meilleurs délais.</p> <p>Pour une demande qui concerne un enfant ou jeune non scolarisé en milieu ordinaire, accompagné par un établissement ou un service spécialisé, le dossier complet est à transmettre à la MDPH <u>par l'établissement ou le service spécialisé</u>.</p>	<p>→ L'établissement scolaire</p> <p>Si vous demandez un parcours de scolarisation pour <u>la première fois</u>, afin d'élaborer le guide d'évaluation <u>GEVA-Sco première demande</u>.</p> <p>→ L'enseignant référent qui suit l'élève</p> <p>Si vous demandez <u>un réexamen</u> d'un parcours de scolarisation afin d'élaborer le guide d'évaluation <u>GEVA-Sco réexamen</u></p>
<b>GEVA-Sco 18 ans et +</b>		<p><b>Attention : pour les jeunes âgés de 18 ans et plus, accompagnés au sein d'un établissement médico-social, NE PAS TRANSMETTRE DE GEVA-SCO REEXAMEN.</b></p>	

Documents à transmettre	<input type="checkbox"/> - Première demande	<input type="checkbox"/> - Réexamen	Qui contacter ?
<b>Copie du PPRE ou du PAP + bilan(s) associé(s)</b>	<p><b>PPRE :</b> Programme Personnalisé de Réussite Éducative</p> <p><b>PAP :</b> Plan d'Accompagnement Personnalisé ou éléments précisant les adaptations pédagogiques mises en œuvre.</p> <p>Ces documents sont indispensables pour évaluer les effets des adaptations pédagogiques déjà mises en œuvre.</p>		L'établissement scolaire
<b>Bilan d'ergothérapie + productions écrites</b>	Si vous avez besoin de <b>Matériel Pédagogique Adapté</b> (clavier braille, logiciels spécifiques...), joindre le <b>bilan d'ergothérapie</b> ainsi que <b>les productions écrites de l'enfant</b> afin d'évaluer ses difficultés.		L'établissement scolaire
<b>Bilans des prises en charge</b>	<p><b>Tels que les bilans éducatifs, d'orthophonie, de psychothérapie, de psychomotricité...</b></p> <p>En l'absence de mise en œuvre de soins et/ou d'accompagnement éducatif, les éventuels besoins de compensation du handicap ne pourront être évalués.</p>		Les professionnels chargés du suivi de l'enfant ou du jeune
<b>Rapport(s) ou bilan(s) de stage</b>	Pour les élèves en âge d'effectuer des stages		Le tuteur de stage
<b>Évaluation psychologique</b>	<p>L'évaluation fait apparaître 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ L'existence éventuelle d'un trouble cognitif et son retentissement</li> <li>↳ L'existence éventuelle d'un trouble psychique et son retentissement</li> <li>↳ Retentissement psychoaffectif du trouble médical, cognitif et/ou psychique</li> <li>↳ Le positionnement de l'élève et de sa famille sur la demande adressée à la MDPH</li> </ul> <p><b>Pour tous les élèves en 3<sup>ème</sup> ou en terminale</b>, l'avis du COPsy (Conseiller d'Orientation-Psychologue) sur le projet de formation est absolument nécessaire.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le COPsy</li> <li>• ou le psychologue scolaire</li> <li>• ou le psychologue service de soins</li> <li>• ou le psychologue libéral</li> </ul>
<b>Situation sociale et familiale de l'enfant ou du jeune</b>	<p>Informations indispensables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Pour tous les enfants et jeunes bénéficiaires d'une mesure de protection de l'enfance,</li> <li>↳ Si une orientation vers un service ou établissement spécialisé est envisagée par la famille de l'élève.</li> </ul> <p>Le document sur la situation sociale et familiale permet à l'équipe de la MDPH de mieux comprendre la situation de la famille et ses souhaits pour son enfant.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistant social scolaire, assistant social, éducateur</li> <li>• ou CMS (Centre Médico-Social)</li> <li>• ou CMP (Centre Médico-Psychologique)</li> <li>• ou CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)</li> </ul>